



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affaires sociales : personnel

Question écrite n° 6002

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le statut des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales. En effet, ces inspecteurs sont charges de la mise en oeuvre des politiques sanitaires et sociales de l'Etat et assurent d'importantes missions dans le domaine des depenses de sante. Leur role est essentiel dans la mise en oeuvre de ces politiques. Or il apparait, au regard de ces competences reconnues, que leur statut s'avere peu attractif compare a celui de corps analogues de l'Etat. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement a l'egard des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, ne meconnait pas l'importance du role des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, dans le cadre des services deconcentres de son departement ministeriel, pour la mise en oeuvre de la politique sanitaire et sociale definie par le Gouvernement. C'est pourquoi il attache une grande importance a ce que soient reconnues leur technicite et leur specificite et s'emploie a faire progresser ce dossier dans ce sens. Son action s'est concretisee par la creation d'une nouvelle indemnite destinee a tenir compte de la technicite et des sujutions de ces agents, dont le taux sera, a terme, porte a 10 p. 100 du traitement indiciaire. Par ailleurs, les interesses beneficieront egalement des mesures prevues dans le cadre du protocole d'accord de la fonction publique, auxquelles s'ajoutera, pour ce qui les concerne, une amelioration specifique du pyramidage du corps, qui permettra des promotions internes plus importantes. Enfin, un nouveau decret statutaire relatif aux inspecteurs des affaires sanitaires et sociales est en cours de preparation et sera publie dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6002

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3121

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4591